

Parlement des enfants 2025

Proposition de loi
Visant à la protection de la biodiversité marine

Présentée par les élèves de la classe de 6^{ème} du collège Michel Montaigne,
Esplanade François Mitterrand BP29 33 305 Lormont Cedex
Académie de Bordeaux (33)

EXPOSE DES MOTIFS

Pollution, surpêche, dérèglements climatiques, forages pétroliers ... les écosystèmes marins et donc la biodiversité sont aujourd'hui menacés. Ils abritent une biodiversité incroyable. Mais, l'exploitation sans limite de nos océans a des effets directs : 90% des stocks commerciaux sont surexploités et cela peut engendrer un enjeu de sécurité alimentaire. La vie marine suffoque aussi sous l'effet de notre pollution plastique et le microplastique perturbe la chaîne alimentaire, contamine la faune océanique entraînant sa disparition avec des répercussions sur notre santé humaine. De plus, les océans nous permettent de respirer en fournissant près de la moitié de l'oxygène produit chaque année grâce à la photosynthèse réalisée par le phytoplancton et ils absorbent environ 30% des émissions mondiales du dioxyde de carbone.

Il faut donc préserver cette vie marine. Il existe déjà de nombreuses mesures et actions pour réduire les atteintes, des espaces marins de protection, des associations de nettoyage des rivages, ...

Mais il faut un réel engagement de tous pour assurer une véritable préservation de la biodiversité marine.

Notre établissement scolaire est labellisé établissement E3D (Établissement en Démarche globale en Développement Durable) et l'ensemble de la communauté éducative est sensibilisé à travers différentes actions au développement durable.

En novembre 2024, 14198 écoles, collèges et lycées sont labellisés E3D soit 24% des structures scolaires. A travers ce label, des actions en faveur de la protection de la biodiversité marine peuvent être mises en place. Mais cela est encore insuffisant. Une véritable culture sur la biodiversité marine doit faire partie des programmes d'éducation dans les enseignements scolaires. Il faut éveiller la curiosité, provoquer l'admiration, l'étonnement et l'émerveillement pour pouvoir ensuite respecter, apprécier et susciter l'envie de protéger la biodiversité marine. Il faut donc agir, participer et aider à l'amélioration des connaissances. Sensibiliser dès le plus jeune âge est donc primordial pour pouvoir ensuite la préserver. Qui connaît et qui aime la biodiversité marine, la protège et œuvre à cet objectif.

Environ 64% des océans, soit près de la moitié de la surface de la planète, n'appartiennent à aucun pays ! Ces zones maritimes nous appartiennent donc à tous. C'est donc notre responsabilité de les protéger, et ce depuis le plus jeune âge.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Afin de connaître la biodiversité marine, ses atteintes, il convient d'améliorer et d'amplifier la diffusion des connaissances sur le milieu marin par la création d'un parcours éducatif avec trois séances dans l'année consacré à la biodiversité marine dans tous les établissements scolaires.

Article 2

Dans chaque établissement scolaire, la création d'un conseil de vie collégienne dédiée à la biodiversité doit être mis en place pour la promouvoir et initier des actions de préservation des espèces marines.

Article 3

Les emballages plastiques et les microplastiques entraînant l'intoxication et la mort des espèces marines et ayant aussi des impacts sur notre santé, tous les établissements scolaires, lors de leurs sorties et différents événements, doivent organiser des pique-niques 0 déchet et sans emballage plastique.

Article 4

Sur les plages, de nombreux déchets se retrouvent sur le sable voire aux abords des poubelles dont certains finissent dans l'eau. Des poubelles plus grandes aux allures attractives et des panneaux pédagogiques incluant des petits jeux doivent être installés à l'entrée des plages.